

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

AMENDEMENT

N ° 663

présenté par

M. Labaronne, Mme Motin, M. Giraud, M. Savatier, M. Lioger, M. Alauzet, M. Holroyd,
M. Paluszkiewicz, M. Chalumeau, Mme Degois, M. Buchou, Mme Grandjean, M. Gouttefarde,
Mme Tuffnell, M. Daniel, Mme De Temmerman, Mme Brulebois, Mme Vanceunebrock et
Mme Gomez-Bassac

ARTICLE 39 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.